Un CHSCT extraordinaire s'est tenu le 4 mars 2015 après midi consécutivement au braquage survenu au CFP de Bonnières le 25 février 2015. Il a été convoqué en urgence par M.Mariel.

M Mariel président du CHS et DDFIP 78 a proposé de dérouler ce seul sujet à l'ordre du jour en trois points.

1) Rappel des faits et événements,
2) Ce que la DDFIP a fait,
3) Ce que la DDFIP va faire.

Un individu armé, cagoulé a agressé une agente à son arrivée au CFP afin qu'elle lui donne les valeurs détenues, celle ci a fait preuve d'un très grand sang froid en s'exécutant et en restant calme.

La Centrale a été prévenue ainsi que les membres du CHSCT et secrétaires des Organisations Syndicales. Mme Gay, AFIPA s'est rendu sur place et à la Gendarmerie où elle a rejoint les agents et a déposé une plainte pour l'administration.

Le poste a été fermé jusqu'au lundi 2 mars 2015. M.Mariel s'est rendu sur place pour la réouverture et soutenir les agents. Le médecin de prévention s'est rendu sur place le 2 mars 2015 après midi. Le délégué à la sécurité a été saisi et la combinaison du coffre a été modifiée.

Un accompagnement pour les prises en charges accidents du travail, protection juridique, soutien aux agents est enclenché, des travaux urgents sont à l'étude (fenêtres et portes). La Direction assurera un suivi. M.Mariel a informé par mégarde (boulette ? ?) que le poste fermerait vraisemblablement d'ici 2 ans.

Pour F.O.-DGFiP 78 :

FO a indiqué s'être rendu sur place le lendemain, avoir été en contact téléphonique quotidiennement avec les personnels depuis le braquage.

Les personnels et particulièrement l'agente agressée ont subi un traumatisme psychologique très important et très grave. Ce traumatisme a pu être constaté par le Directeur sur place. L'agente a fait preuve d'un sang froid extraordinaire et d'un instinct de survie pour trouver les mots et le comportement adéquats..

FO a précisé que fort heureusement l'agente connaissait la combinaison du coffre et n'a pas fait preuve d'acte d'héroïsme inapproprié.

FO a rappelé que le 2 juin 2014 lors d'une rencontre au CFP de Houilles en présence de Mmes Guille, Chevalier et Clair et des agents d'accueil (concernant les suites d'une agression verbale), FO avait attiré l'attention de la DDFIP sur les problèmes d'insécurité et avait

demandé un état des lieux exhaustif, et que des mises en conformité et réparations urgentes des dispositifs inexistants ou défaillants soient exécutées (boutons d'alarme non reliés, caméras inopérantes...etc).

Depuis, aucune information sur les réalisations (?) ne nous a été communiquée.

FO a rappelé qu'à l'occasion de CHS, CTL ou de visites de postes de nombreux dysfonctionnements avaient été constatés et portés à la connaissance de l'administration mais restaient malheureusement en suspens.

D'un point de vue sécuritaire, le CFP de Bonnières présentait un risque élevé. FO a rappelé que le DDFIP était responsable pénalement mais qu'il récupérait une situation que ces prédécesseurs n'avaient pas gérée.

FO a indiqué qu'au delà de la réactivité et du soutien du Directeur apporté dans l'immédiat, l'accompagnement était perfectible et devait être plus incitatif et "physique". Il devrait s'inscrire dans la durée. A titre d'exemple, FO souhaiterait qu'une personne déléguée par le directeur accompagne les personnels dans la démarche du dépôt de plainte, du suivi médical, psychologique…

FO a demandé que les agents concernés et présents le jour du braquage déposent une déclaration d'accident du travail (reconnaissance des faits et élément déclencheur déterminant d'une prise en charge administrative, financière et médicale).

FO a tout de même déploré que les agents pouvaient se sentir « livrés à eux mêmes » pour accomplir certaines démarches. Il est regrettable qu'une des agentes ait du apporter son aspirateur personnel pour nettoyer après le passage de la police scientifique.

FO a demandé que tous les agents du poste puissent être reconnus en accident du travail et bénéficier du même dispositif. En effet, tous les agents du poste sont traumatisés du braquage sur leur lieu de travail.(dommages collatéraux et humains).

FO a soulevé que la sécurité sur ce poste était défaillante : l'apposition d'un simple autocollant de vidéo surveillance alors qu'il n'y en avait pas, est une parfaite illustration du manque de protection et du manque de moyens.

FO a souligné que la colère des agents ne pas se sentir protégés et en sécurité étaient parfaitement légitime.

FO a comme Solidaires estimé que le droit de retrait des agents compte tenu de cet état de fait aurait pu s'exercer avant le braquage et pourrait encore s'exercer aujourd'hui puisque la seule modification intervenue était le changement de combinaison.

Délégation F.O.-DGFiP 78 : Jean-Marc LE CORRONC et Marie-Christine CARENA.